



Schweizerische Informatikkonferenz
Conférence suisse sur l'informatique
Conferenza svizzera sull'informatica
Conferenza svizra d'informatica

Communiqué de presse du 25 juin 2015 concernant l'anniversaire de la CSI pour ses 40 ans.

L'informatique de l'administration publique en transition

La Conférence suisse sur l'Informatique (CSI) célèbre cette année ses 40 ans d'existence. Cette organisation intercantonale qui fédère les organisations informatiques de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que de la Principauté du Liechtenstein fait la promotion de la collaboration des administrations publiques dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La Conférence suisse sur l'Informatique (CSI) a été fondée le 20 mars 1975 à Berne. Les membres fondateurs étaient la Confédération, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), la Fondation pour la collaboration suisse .ch et les cantons. Le père fondateur est le Dr Max Frenkel, ancien directeur de la « Fondation ch ». Le premier président de la CSI était Jean Babel, Conseiller d'Etat du canton de Genève.

Collaboration et échange d'expériences

L'objectif de la CSI est la collaboration entre les administrations publiques dans le domaine des TIC. Les possibilités offertes par les applications informatiques mais également la complexité des TIC ont connu une croissance très importante durant les dernières décennies. Une collaboration et un échange de données sont très demandés. Dans de nombreux groupes de travail, la CSI s'investit sur les questions actuelles et met en commun les expériences de ses membres.

La CSI a élaboré des conditions générales (CG) pour ses membres afin de garantir des relations contractuelles conformes entre les administrations publiques et les fournisseurs de TIC. Les contrats pour les administrations sont simplifiés pour les fournisseurs TIC qui peuvent s'appuyer sur une variante unique des CG. Les CG ont été révisées et actualisées en 2014. La CSI conclut également des accords avec de grands prestataires de services et fournisseurs TIC pour ses membres. Grâce à ces accords, les administrations publiques disposent de conditions d'achats améliorées dans de nombreux domaines. Les prestataires, comme les clients, voient leurs tâches d'acquisition facilitées.

La CSI élabore des normes eCH pour ses membres. Celles-ci reflètent la stratégie de cyberadministration suisse, la collaboration ainsi que la mise en réseau des systèmes TIC des administrations publiques. Plusieurs membres de la CSI ont défini les normes eCH comme obligatoires dans leurs organisations.

Les membres de la CSI coordonnent et gèrent depuis 1995 des réseaux de communications communs qui comprennent la Confédération, les 26 cantons, la Principauté du Liechtenstein, différents prestataires de services et près de 2000 communes. Grâce à ces réseaux, une

transmission des données sûre et économique est possible pour une exécution sur toute la Suisse des tâches d'État à tous les niveaux de l'administration. La Confédération et les cantons mettent à disposition leurs applications de façon privilégiée sur les réseaux de données.

Développement continu de la cyberadministration

Une collaboration largement soutenue des trois niveaux de l'administration est l'un des piliers du développement durable pour les projets et les applications de cyberadministration. L'objectif de la CSI est de s'impliquer de manière active dans les solutions coordonnées et communes à tous les niveaux de l'État. La plupart des membres de la CSI est intéressée par des solutions de cyberadministration communes. Dans le futur, la CSI s'engagera de façon approfondie dans ce domaine..

Le projet « eOperations Suisse » a pour but d'élaborer une organisation supportée par la Confédération et les cantons, qui a pour but de fournir des services et d'accueillir la mise en place de coopérations administratives de cyberadministration: « eOperations Suisse » doit devenir un partenaire compétent pour le développement de projets TIC communs de l'administration publique. Grâce à la collaboration avec « eOperations Suisse », les administrations publiques pourront, en tant que clientes, profiter de synergies, faire baisser les coûts de transaction lors de la création de coopérations, faire des économies d'échelle lors d'acquisitions, faire baisser les coûts d'exploitation, externaliser l'effort d'organisation pour la coopération et le faire diminuer et professionnaliser l'apport de prestations. Dans les jours à venir, il sera décidé si la CSI prendra la responsabilité de la mise en place d'« eOperations Suisse » en tant que projet stratégique dans le cadre du nouveau programme de cyberadministration suisse.

L'acquisition de solutions informatiques pose d'importants défis, en particulier dans le secteur public. En plus de la complexité technique, la législation des marchés publics comprend de nombreuses réglementations à respecter. La CSI prévoit pour cela un centre de compétences virtuel pour les acquisitions TIC de la collectivité suisse dans les prochaines années. Cela facilitera l'échange d'informations entre les experts et les praticiens et permettra aux membres de la CSI de réaliser des acquisitions TIC efficaces, économiques et dans le respect des bases légales..

Pour de plus amples informations:

- Marcel Schwerzmann, Conseiller d'Etat, président de la CSI, marcel.schwerzmann@lu.ch, Tél. 041 228 55 46
- Urs Jermann, Secrétaire général de la CSI urs.jermann@sik.ch, Tél. 031 320 00 00

Annexe:

- Photo du management (d. g. à d.): Peter Fischer (Délégué à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération), Conseiller d'Etat Marcel Schwerzmann (Directeur des Finances.LU) et Urs Jermann (Secrétaire général de la CSI).